




RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vide-greniers & Marché de Producteurs / Artisanat

 Dimanche 24 mai 2026

 Fontmartin – St Georges de Mons

1 Organisation

La manifestation est organisée par l'**association Cœur de Marie**.

2 Participants

Le vide-greniers est ouvert :

- aux particuliers (vente d'objets personnels et usagés uniquement)
- aux producteurs et artisans

 Les professionnels doivent obligatoirement fournir un **numéro de SIRET**.

3 Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires et validées uniquement à réception :

- du bulletin d'inscription complété
- du règlement
- du chèque de caution

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète.

4 Tarifs et caution

Le tarif est fixé à 2 € le mètre.

Un **chèque de caution de 5€** est demandé à l'inscription.

 Il sera restitué le jour de la manifestation lors de votre arrivée.

Cette mesure est mise en place suite à de nombreux désistements de dernière minute.

5 Installation

- L'installation se fait entre 7 h et 9 h
 - Les emplacements sont attribués par l'organisation
 - Les exposants doivent respecter leur emplacement
-

6 Déroulement

- La manifestation se déroule de **9h à 18h**
 - Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin
 - Le départ anticipé est interdit sauf accord de l'organisation
-

7 Vente

- Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés
 - La vente de produits alimentaires est réservée aux producteurs autorisés
 - Sont interdits : produits dangereux, illégaux ou contrefaits
-

8 Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- de vol
- de perte
- de dégradation

Les exposants sont responsables de leur matériel et de leur stand.

9 Propreté

Chaque exposant s'engage à :

- laisser son emplacement propre
 - repartir avec ses déchets
-

10 Annulation

En cas d'annulation par l'exposant :

- aucun remboursement ne sera effectué

En cas d'annulation par l'organisation (intempéries ou cas de force majeure), les modalités seront précisées ultérieurement.

1 1 Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.